

Toulouse, le 19 septembre 2022

Monsieur Bernard BARJOU
Maire de Villefranche de Lauragais,
Hôtel De Ville,
Place Gambetta,
31290 Villefranche-de-Lauragais

Objet : Préavis de grève pour les agent.es de la piscine municipale

Monsieur le Maire,

Suite aux conditions de travail et à l'organisation du travail des agent-es de la piscine de Villefranche et conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2512-5 du Code du travail et à l'article 10 de la loi du 13 juillet 1983 relatifs aux modalités de grève dans les services publics, le syndicat SUD CT 31 appelle à la grève reconductible au motif de négociations sur la base de revendications du syndicat 31.

Ce préavis court de 0h à 24h pour les journées du 1er octobre, 2 octobre, 3 octobre, 4 octobre, 5 octobre, 6 octobre, 7 octobre, 8 octobre, 9 octobre, 10 octobre, 11 octobre, 12 octobre, 13 octobre, 14 octobre, 15 octobre, 16 octobre, 17 octobre, 18 octobre, 19 octobre, 20 octobre, 21 octobre, 22 octobre, 23 octobre, 24 octobre, 25 octobre, 26 octobre, 27 octobre, 28 octobre, 29 octobre, 30 octobre, 31 octobre.

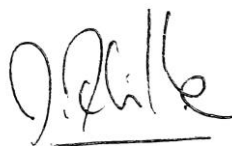
Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de la piscine, tous statuts confondus.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant de préavis de grève, ainsi que pour les nuitées en amont en aval des jours précités pour les personnes travaillant en horaires décalés.

Nos revendications :

- La majoration des heures effectuées les dimanches et jours fériés à hauteur de 100 %.
- 2 jours de repos hebdomadaire durant la période estivale afin d'éviter une fatigue croissante tout au long de l'été, qui pourrait venir atténuer la vigilance des agent.es chargé.es de l'accueil, de la surveillance des bassins et de la sécurité du public.
- Poursuite des négociations avec tou.te.s les agent.es concerné.es.

Pour le syndicat SUD CT 31,
Le porte -parolat,



Maud Maleville